Ce que je vous ai interdit, évitez-le ; et ce que je vous ai ordonné

D’après Abû Hurayra ‘Abd ar-Raḥmân b. Ṣakhr — qu’Allah l’agrée —, j’ai entendu le Messager d’Allah dire : « Ce que je vous ai interdit, évitez-le ; et ce que je vous ai ordonné, accomplissez-le dans la mesure de vos capacités. Ceux qui vous ont précédés n’ont été détruits que par l’abondance de leurs questions et par leurs divergences à l’égard de leurs prophètes. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Messager d’Allah nous a montré que lorsqu’il interdit une chose, il est obligatoire de s’en abstenir sans exception ; et lorsqu’il ordonne une chose, il nous incombe d’en appliquer ce que nous pouvons. Puis il nous a mis en garde afin que nous ne soyons pas comme certaines communautés passées qui multiplièrent les questions et divergèrent, ce qui entraîna leur perdition ; ne leur ressemblons donc pas, pour ne pas périr comme ils ont péri.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66517

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee